

Ecole d'équitation pour humains et équidés



FICHE DE RENSEIGNEMENT CAVALIER(E)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

Responsable légal pour les cavaliers mineurs: Nom :

Tel :

Mail :

Informations importantes (allergies, médications...) :

N° licence FFE :

Si vous n'êtes pas titulaire de la licence FFE et des garanties attachées, il est de votre responsabilité de vérifier que vous avez une assurance couvrant les accidents de la vie courante et des activités sportives, y compris équitation. Toutes information sur les garanties attachées à la licence à disposition au club-house ou sur www.ffe.com.

Je suis informé.e que l'adhérent peut être pris en photo et les images utilisées en communication (photo de groupe).

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

Téléphone fixe :

Portable :

Travail :

Adresse :

Je suis informé.e des conditions tarifaires de Ôcheval et m'engage à respecter son règlement intérieur (à lire au verso) dont les obligations suivantes:

- Le port d'un casque NF 1384 est obligatoire pour toute pratique à cheval.
- Tenue et chaussures doivent être adaptées à la fréquentation des équidés.
- Toute séance prévue non décommandée 48h à l'avance est due, sauf raison médicale
- Sauf raison médicale avec certificat, cours, forfaits et stages ne sont pas remboursés.
- Les cavaliers de moins de 6 ans doivent être accompagnés lors des soins aux poneys.
- Les actualités de l'école d'équitation sont tenues à jour sur le site internet.

Date :

Signature de l'adhérent (et de ses parents si mineur)**précédée de la mention « lu et approuvé » :**

Bienvenue à Chevals

REGLEMENT INTERIEUR:

«Ce qui va sans le dire va encore mieux en le disant » Talleyrand.

Bienveillance et respect envers les chevaux, les humains et leur travail sont de rigueur en toutes circonstances.

Calme et attention sont nécessaires pour fréquenter les chevaux si gentils et éduqués soient-ils. Dans toute l'enceinte de l'école d'équitation cris, gestes brusques et jeux de ballon sont proscrits. Pour approcher un cheval, ou poney, allez tranquillement vers sa tête, ne l'aborder pas par l'arrière.

Pour panser et harnacher les chevaux, seul est utilisé le matériel de l'école, matériel personnel interdit.

L'Ecole d'équitation étant un lieu de vitalité sociale et de connexion au VIVANT, merci de ranger vos téléphones portables. Photo et vidéo ne doivent en aucun cas détourner les cavaliers de la relation à leur monture

Interdiction totale de fumer et vapoter dans le centre équestre, parking compris.

Il est interdit de donner à manger aux poneys, pour ne pas les rendre mordeurs.

La circulation des véhicules n'est autorisée que sur le parking.

Accès strictement interdit à la grange (stockage, garage et atelier).

Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents hors des horaires stricts des stages, de leur heure de leçon, la demi-heure de préparation précédent la leçon et le quart d'heure de soins la suivant.

Hors situation de cavalier.e.s, vous êtes, sous votre responsabilité, les bienvenu.e.s pour savourer d'être à , à la condition d'habiter les lieux lorsque vous y êtes. C'est à dire d'en prendre soin : veiller et participer au rangement et à la propreté, à l'arrachage des plantes indésirables : ambrosie, séneçon de jacob, porcelle enracinée, bouton d'or, rumex.... Initiation à la botanique gratuite ;-)

Les chiens doivent être tenus en laisse. Ne caressez pas les chiens sur la tête, pour Bulle la chienne du centre équestre il y a un code couleur : caresses seulement sur les parties rousses ou blanches.

IL Y A UN DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE DANS LE PETIT MANEGE.

L'USAGE DE LA CARRIERE ET DES MANEGES :

Accès à la carrière et aux manèges interdits aux piétons autres qu'enseignants.

Les chevaux rentrent propres sur les aires de travail, sabots curés.

Respectez les règles de priorité. Sur la piste: priorité à l'allure supérieure et, à allure égale, priorité au cheval évoluant à main gauche.

Les portes des aires de travail doivent rester fermées.

Avant de quitter la carrière ou les manèges, le cavalier qui y monte, ramasse les crottins de son cheval, ainsi que dans les zones hors pâture et le parking.

Demandez toujours l'autorisation d'entrer sur une aire de travail déjà occupée.

Les cours d'équitation ont l'absolue priorité quant à l'utilisation de la carrière, des manèges et des aires de pansage.

Le travail monté est prioritaire par rapport au travail à pied.

Ne laissez pas de chevaux seuls en liberté dans carrière et manège. Ne pas les laisser se rouler dans la carrière.

Hors manèges ou carrière, tous les équidés doivent évoluer au pas.